

18 Juin 2026

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :


Vu l'article 38 du règlement de la Foncière CMC S.A, approuvé le 15 juillet 2025, relatif aux marchés publics de la Société Foncière CMC SA

- Vu l'appel d'offres ouvert n° 10/2026, relatif à l'acquisition des équipements et matériels de soudage destinés à la préparation Worldskills Shanghai 2026 ; répartie en lots suivants :
- Lot n° 1 : Matériels et équipements de soudage
 - Lot n° 2 : Outillage et matières d'oeuvre de soudage

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 10/2026, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 2-a « **Lorsqu'un vice de procédure a été décelé** » du règlement de la Foncière CMC S.A.

Directrice Générale



Loubna TRICHA